

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DE LA BIODIVERSITE (MECB)

Avis au public

en matière d'évaluation des incidences sur l'environnement (EIE)

Il est porté à la connaissance du public que le projet « PAP Laangwiss III » (référence 101403), situé sur le territoire de la commune de Junglinster et planifié par le maître d'ouvrage Junglinster Retail Invest S.A., est soumis à l'information et la participation du public conformément aux dispositions de l'article 8 de la loi modifiée du 15 mai 2018 relative à l'évaluation des incidences sur l'environnement.

Le rapport d'évaluation ainsi que les autres informations requises par la prédite loi peuvent être consultés par le public **du 7 septembre 2026 au 7 octobre 2026 inclus** via le portail national des enquêtes publiques à l'adresse suivante : <https://enquetes.public.lu>.

Ces mêmes documents peuvent également être consultés pendant les heures d'ouverture auprès de l'administration communale de Junglinster, secrétariat, 12 rue de Bourglinster, L-6112 Junglinster (sur rdv pendant les heures d'ouverture, tél. : (+352) 78 72 72 - 1 ou secretariat@junglinster.lu) et auprès de l'autorité compétente, le Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, 4 place de l'Europe, L-1499 Luxembourg (sur rdv, tél. : (+352) 247-86824 ou sa@mev.etat.lu).

Tous les intéressés peuvent émettre leurs observations et suggestions par le biais du portail national des enquêtes publiques et par écrit à l'autorité compétente (voir adresse du ministère ci-dessus) ainsi que par courrier électronique (eie@mev.etat.lu). Ne peuvent être prises en considération que les observations exprimées au plus tard dans les trente jours qui suivent le premier jour de la publicité du rapport d'évaluation des incidences sur l'environnement.